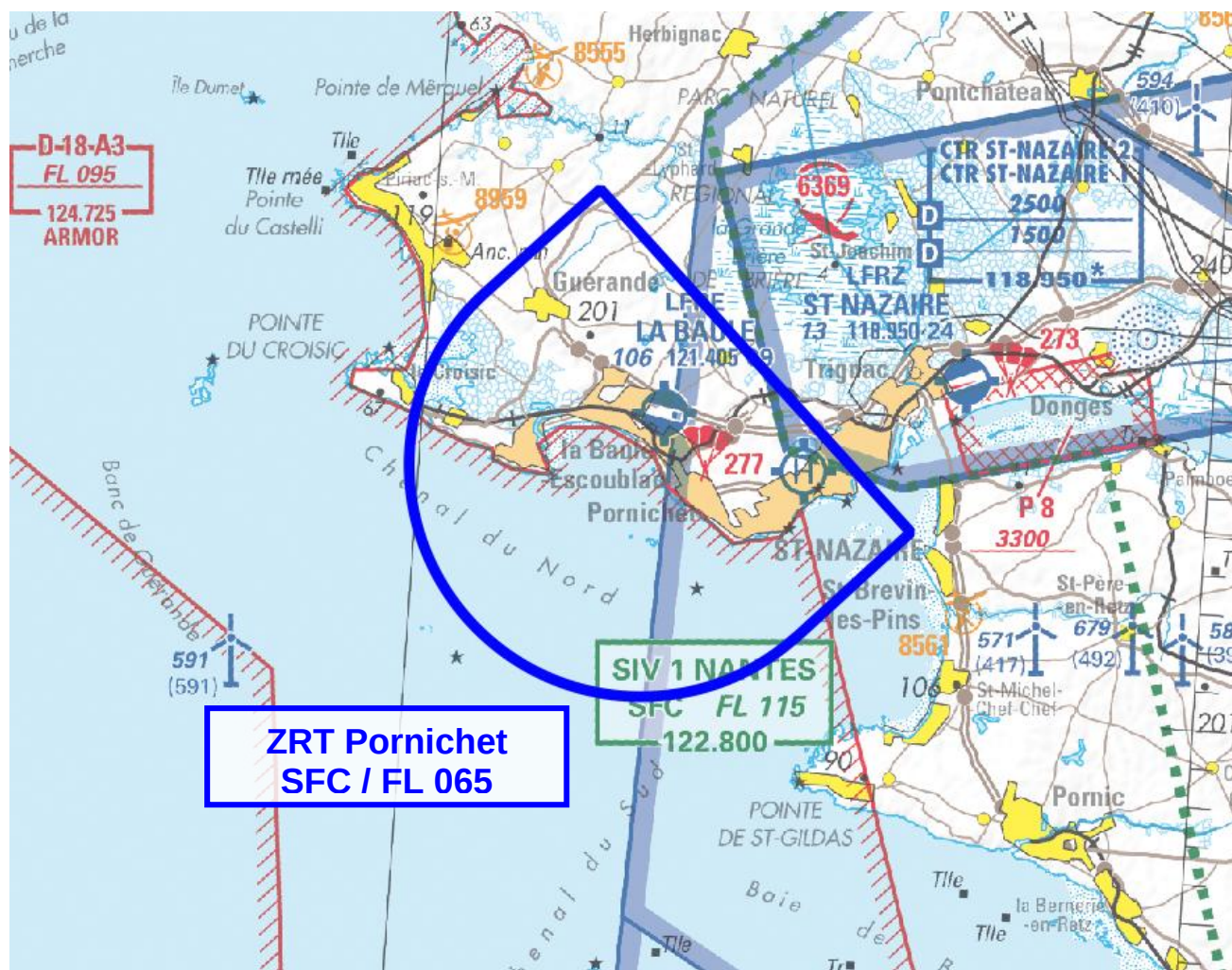


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) à Pornichet (44), à l'occasion de la manifestation aérienne « PLEIN VOL »

En vigueur : Du 22 au 23 août 2025

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : La Baule Escoublac LFRE, Saint Nazaire Montoir LFRZ



Extrait carte OACI IGN au 1/500 000 - Édition 2025

ACTIVITE

Manifestation aérienne « Plein Vol ».

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :

22 aout : 1300-1700

23 aout : 1230-1700

INFORMATION DES USAGERS**Activité réelle connue de :**

SAINT NAZAIRE TWR : 118.950 MHz
 NANTES INFO : 122.800 MHz
 ARMOR : 124.725 MHz

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception :

- des aéronefs autorisés par la direction des vols ;
- des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone après coordination avec la direction des vols (Tél : 06 83 24 72 42).

SERVICES RENDUS

Services d'information et d'alerte rendus par NANTES INFO.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT PORNICHE****Limites latérales**

47°11'44"N, 002°15'12"W
 Arc horaire de 6 NM centré sur 47°15'55"N, 002°21'32"W
 47°20'05"N, 002°27'53"W
 47°22'57"N, 002°23'47"W
 47°14'38"N, 002°11'07"W
 47°11'44"N, 002°15'12"W

A l'exclusion de la CTR St Nazaire parties 1 et 2

Limites verticales

SFC / FL 065

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.